

Assurances
vie et santé

Vie permanente



beneva

Découvrez tous les avantages d'une assurance vie permanente Beneva !

Peu importe le régime que vous aurez choisi, vous bénéficierez des avantages suivants :

- **Primes garanties** : vos primes sont garanties et payables selon le type de régime que vous aurez choisi
- **Protections sûres** : vous savez à l'avance le montant que vous recevrez ou que vous léguerez à vos héritiers
- **Valeurs de rachat¹ garanties compétitives** vous permettant d'obtenir des sommes accumulées garanties à compter du 10^e anniversaire du contrat
- **Protection libérée réduite²** vous permettant de libérer le contrat de tout paiement de primes à compter du 10^e anniversaire du contrat tout en conservant une protection d'assurance vie permanente avec un montant d'assurance réduit
- **Prestation d'Invalidité Extrême (PIE)** : cette garantie est incluse sans frais à votre couverture, vous permettant d'obtenir un paiement anticipé de 50 % du montant d'assurance vie en cas d'invalidité extrême

Peu importe votre profil et votre statut, nos régimes d'assurance vie permanente sauront satisfaire vos attentes.

Découvrez quelques exemples illustrant comment nos régimes Vie entière 20, Vie entière 100, Temporaire 100 enrichie et Temporaire 100 s'adaptent à vos besoins particuliers, et ce, à chacune des étapes de votre vie.

Vie entière 20

Offrez un cadeau qui a de la valeur à vos enfants ou à vos petits-enfants ! Avec notre Vie entière 20, vous pourrez libérer le contrat d'assurance de tout paiement de primes après 20 ans et vos êtres chers seront protégés leur vie durant.

Plus tard, ils auront la possibilité d'utiliser les valeurs de rachat du contrat pour financer certains projets comme l'achat d'une voiture ou la réalisation d'un voyage.

Vie entière 100

Vous avez une famille avec de jeunes enfants et des obligations à long terme ?

Notre Vie entière 100 comporte différents concepts (Individuel, Multi-Vie, Conjoint 1^{er} décès et Conjoint 2^e décès) qui vous aideront à préserver le niveau de vie de ceux que vous aimez. Aussi, la prestation de décès vous permettra de laisser un héritage net d'impôt à vos enfants.

De plus, vous pourrez faire face aux imprévus avec la possibilité de racheter votre contrat afin d'obtenir des liquidités supplémentaires occasionnées par la perte d'un emploi, par exemple.

Temporaire 100 enrichie

Notre assurance Temporaire 100 enrichie vous en donne plus pour votre argent.

Vous souhaiteriez pouvoir cesser le paiement de vos primes, pour quelque raison que ce soit ? Il est possible de le faire après la 10^e année de votre contrat sans perdre un sou. Ainsi, vous récupérez 100 % des primes payées en montant d'assurance réduit³.

Temporaire 100

Simple et abordable, notre Temporaire 100 répond bien à vos besoins de protection à vie à un coût constant qui n'accroîtra jamais. Vous êtes sur le point de devenir parents et désirez protéger votre famille ?

Nos différents concepts offerts (Individuel, Multi-Vie, Conjoint 1^{er} décès et Conjoint 2^e décès) combleront vos besoins, peu importe votre situation familiale, préservant ainsi la sécurité financière de vos proches.

1. Les valeurs de rachat sont incluses avec nos régimes Vie entière 20, Vie entière 100 et Temporaire 100 enrichie (dès 75 ans, pourvu que le contrat soit en vigueur depuis au moins 10 ans).

2. La protection libérée réduite est incluse avec nos régimes Vie entière 20, Vie entière 100 et Temporaire 100 enrichie.

3. Certaines conditions, restrictions et exclusions s'appliquent.

Obtenez une protection garantie pour toute la durée de votre vie !

Une fois assuré, vous l'êtes pour la vie, peu importe votre état de santé. Avec nos produits d'assurance vie permanente, vous avez le choix !

Nous vous offrons aussi une flexibilité quant à la durée du paiement de la prime. Ainsi, vous pouvez choisir parmi des régimes dont la prime est payable pendant 20 ans ou jusqu'à l'âge de 100 ans. Nos protections permanentes peuvent se combiner à votre besoin de protection temporaire (durée de 10 à 40 ans) sans frais de contrat supplémentaires.

De plus, vous aurez la possibilité de compléter votre protection avec les garanties supplémentaires suivantes :

- Avenant en cas de maladie grave : couverture de 20 000 \$ pour les 3 maladies les plus courantes
- Avenant Jeunesse plus : protection d'assurance vie pour vos enfants à charge jusqu'à l'âge de 25 ans
- Exonération des primes en cas d'invalidité totale
- Décès et mutilation accidentels
- Bénéfice en cas de fracture
- Avenant Juvénile : protection d'assurance maladies graves pour vos enfants à charge jusqu'à l'âge de 25 ans

Notre gamme complète de produits et de garanties supplémentaires nous permet de vous offrir des protections bâties sur mesure pour répondre à vos besoins et assurer votre tranquillité d'esprit.

**Communiquez avec votre conseiller, qui saura vous renseigner judicieusement.
Pour en savoir plus, consultez beneva.ca.**



A large, dark blue wavy line that spans across the middle of the page, creating a sense of movement and depth.

beneva

Les assurances de personnes sont souscrites par Beneva inc. et distribuées par Conseils financiers Beneva, cabinet de services financiers et ses partenaires autorisés.
© Beneva inc. 2025. ^{MD} Le nom et le logo Beneva sont des marques de commerce de Groupe Beneva inc. utilisées sous licence.